



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2022

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Aurélie BEAUD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Arnaud VUICHARD (arrivé pour le vote du point III), Patrick VEYRET, François CESMAT, Patrick VEYRET.

Procuration : M. Maxime MUGNIER donne procuration à Mme Béatrice FOL.

Absent : Grégory FOL.

Secrétaire de séance : Patrick VEYRET.

Le compte-rendu de la réunion du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

I. Services périscolaires : modification des tarifs et du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une modification du règlement intérieur des services périscolaires. Ces modifications portent notamment sur les délais d'inscription et d'annulation des réservations, sur les modalités d'annulation, sur des informations relatives au paiement des factures et sur les règles de vie au sein des services périscolaires.

Le Conseil Municipal décide également de modifier les tarifs et de créer une nouvelle tranche tarifaire pour les non-résidents et les résidences secondaires.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE		
Quotient familial en €		Tarif repas
0	à 1 000	3,20 €
1 001	à 1 500	4,20 €
1 501	à 2 000	5,70 €
2 001	à 2 500	6,70 €
2 501	à 3 000	7,20 €
Supérieur à 3 001		8,20 €
Non résident et résident secondaire		12,00 €
PAI		Tarif repas suivant quotient familial / 2
Pénalité pour repas non réservé		10,00 €

TARIFS ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN/SOIR			
Quotient familial en €	Tarifs accueil		
	du matin 7h30-8h05	du soir 16h15-18h30	
0	à 1 000	1,15 €	1,85 €
1 001	à 1 500	1,55 €	2,45 €
1 501	à 2 000	2,15 €	3,35 €
2 001	à 2 500	2,50 €	4,00 €
2 501	à 3 000	2,75 €	4,50 €
Supérieur à 3 001		2,90 €	4,75 €
Non résident et résident secondaire		3,50 €	5,50 €
Pénalité pour dépassement d'horaires		-	10,00 €
Pénalité pour non réservation		10,00 €	

II. Marché de livraison et confection de repas au restaurant scolaire : Avenant n°1.

La boulangerie de Valleiry fournissait le pain pour le restaurant scolaire. Suite à un changement de propriétaire, cette prestation ne peut plus être assurée.

La société SHCB qui livre les repas en liaison froide à la cantine scolaire propose de fournir le pain pour un supplément de 15 centimes d'euros HT par repas. Mme le Maire précise que le pain provient de la boulangerie de Vulbens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant N°1 au marché de livraison et de confection de repas au restaurant scolaire avec la société SHCB incluant le tarif de repas avec pain.

III. Bibliothèque Municipale : approbation d'un règlement intérieur et d'une fiche d'inscription.

La bibliothèque municipale de Savigny a pour mission de contribuer au développement de la lecture publique. C'est un service public, ouvert à tous quel que soit son lieu de vie.

Les bénévoles de la bibliothèque ont élaboré un règlement intérieur ayant pour objet de déterminer les conditions de fonctionnement de bibliothèque et de fixer les droits et les devoirs des usagers. Les points principaux de ce règlement sont :

- L'accès à la bibliothèque municipale et la consultation sur place des documents sont libres, ouverts à tous et gratuits.
- Un portail web (plateforme où l'on trouve les ressources et services de la bibliothèque) est mis à disposition des usagers. Pour les adhérents, un identifiant et un mot de passe permet d'accéder au suivi des emprunts.
- Un poste informatique, avec accès internet, est accessible en libre-service, aux horaires d'ouverture, pour l'accès au portail web ou pour effectuer des recherches sur internet.
- Pour s'inscrire à la bibliothèque municipale, le lecteur doit en effectuer la demande via un formulaire d'inscription, disponible sur le portail Web ou sur place.
- L'abonnement est gratuit et valable pour une durée d'un an, à compter de la date d'inscription, renouvelable chaque année.
- Une carte de bibliothèque nominative est délivrée lors de la première inscription.
- L'accès des documents en consultation sur place est libre et gratuit.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce règlement.

Mme le Maire remercie l'ensemble de l'équipe de bénévoles de la bibliothèque pour tout le travail fourni.

IV. Bibliothèque Municipale : autorisation et modalités d'élimination des documents du fonds de la Bibliothèque

L'équipe de bénévoles de la Bibliothèque a constaté qu'un certain nombre de documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque de la Commune de Savigny sont dans un état physique ou d'obsolescence ne permettant plus une utilisation normale. Elle aimerait donc les réformer. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise les bénévoles à évaluer la pertinence de réformer ou non les documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque, et précise que ces livres seront, en priorité, cédés gratuitement ou à défaut détruit en fonction de leur état.

V. Informations Diverses.

1) Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).

Néant

2) Urbanisme.

Les dossiers d'urbanisme suivants ont été déposés :

- Déclaration Préalable déposée par Mme Katy FORAZ pour l'installation d'une serre de 11,4 m² à Olliet.
- Déclaration Préalable déposée par M. Jean-Marc PERROTON pour l'aménagement d'une dalle pour la pose d'une piscine à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. Marc VUAGNAT pour la construction d'un abri de jardin destiné au stockage de matériels non motorisés à Cessens.
- Déclaration Préalable déposée par M. Maxime BAUER pour la pose d'une pergola en bois à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. Aristide LEDEE pour la pose d'une pergola bioclimatique à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par ATC France pour la pose d'un site GSM à Cortagy.
- Déclaration Préalable déposée par M. Ismaël BOUARCHA pour la pose d'une pergola à Murcier.

3) Intercommunalité.

- Communauté de Communes du Genevois : Commission Eau -Assainissement.

Un bureau d'études a identifié des zones à fort intérêt pour l'assainissement collectif. Les hameaux de Cessens et Olliet font partie de ces zones du fait d'un regroupement des habitations et des pressions sur le milieu. Cependant, la Station d'Épuration (STEP) de Savigny est saturée, le projet d'aménagement d'une nouvelle STEP est donc à l'étude.

- Communauté de Communes du Genevois : commission Déchets.

- Présentation d'un support de communication pour encourager le compostage.
- Le Sidéfage va changer de nom et deviendra le Sivalor à compter du 1^{er} juillet 2022.
- En 2023, le tri des papiers et plastiques seront regroupés dans un même conteneur.

- Communauté de Communes du Genevois : commission Mobilité.

- La campagne de réinscription au transport scolaire a commencé. Si les inscriptions se font rapidement, les effectifs sont connus et permettent d'organiser au mieux les circuits scolaires.
- Collège du Vuache : 12 quais pour les bus scolaires et 102 arceaux pour les vélos seront aménagés.
- Acquisition de compteurs pour recenser le nombre de vélos empruntant la ViaRhôna.
- La durée du feu de signalisation aux petites douanes a été augmentée.
- Organisation d'ateliers participatifs pour améliorer la mobilité dans le Genevois.

- Communauté de Communes du Genevois : Commission Sociale-Séniors-Petite Enfance.

- Enquête pour recenser les ukrainiens présents sur le territoire afin d'évaluer les besoins de cette population et aider les personnes accueillantes.
- Inclusion au niveau de l'habitat : accueillir des personnes avec des minimas sociaux, les jeunes,...
- Projet de créer de nouveaux appartements d'urgence dans les bourgs avec l'aide de l'Association ARIES pour accompagner les personnes en difficulté.
- Recensement des logements pour personnes vieillissantes.
- Création d'une maison intergénérationnelle à Viry.
- Projet de microcrèches sur les communes de Présilly, Archamps, Jonzier et Chênex.

- **Syndicat Intercommunal du Vuache**

- Bilan des activités réalisées : stage de formation à la taille des arbres fruitiers, exposition sur les richesses naturelles du Vuache ,...
- Etude sur l'Ecopont de Viry : recensement de 88 espèces, dégradation avec vol des caméras.
- Recrutement d'un stagiaire pour la création d'un atlas des plantes répertoriées dans les zones Naturelles.

4) Divers.

- Madame le Maire donne lecture d'un courriel envoyé par M. MORARD du GAEC le Rebond demandant s'il était possible de faucher les parcelles sur le secteur du Grand Pré. Mme le Maire indique que la commune réalisera la fenaison sur les parcelles communales du Grand Pré et que les bottes de foin issues de ce fauchage seront mises gracieusement à la disposition des agriculteurs de la commune.
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Alice CORNET alertant sur la vitesse excessive des véhicules empruntant la route départementale au hameau « Les Chavannes » et demandant des aménagements pour sécuriser cette voie. Le projet de sécurisation de voirie dans ce hameau a été validé et figure dans les derniers comptes-rendus des conseils municipaux. L'appel d'offre pour la réalisation de ces travaux devraient être effectués en juin pour un démarrage des travaux à l'automne 2022.
- Route du Nant Bétrand : réfection du fossé avec un élargissement de la route et l'aménagement d'un chemin piétonnier.

Le Maire,
Béatrice FOL.

